

<p style="text-align: center;">Compte rendu du Conseil académique pour la scolarisation des élèves et des étudiants handicapés (CASH) du 19 novembre</p>

I – Approbation du compte rendu du 10 juin 2009

En l'absence de remarques particulières, le conseil approuve le compte rendu.

II – Etat des lieux des modalités de scolarisation des élèves et étudiants handicapés

A l'école

Présentation des documents mis à disposition et commentaires.

A la rentrée scolaire 2009, **8877 élèves handicapés sont scolarisés** dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat de l'académie. L'augmentation du nombre des élèves se poursuit, rapidement, car ils étaient 8439 en février 2009, à la date de recueil des données pour l'enquête nationale.

Ces données nous renseignent assez précisément sur les modalités de leur scolarisation. Rappelons préalablement que nous trouvons, dans le champ de cette enquête, tous les élèves qui ont besoin d'aménagements significatifs de leur scolarité pour une durée importante, c'est-à-dire tout élève handicapé qui fait l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS) mais également les élèves qui ont un projet d'accueil individualisé (PAI) lorsque celui-ci comporte des aménagements importants et durables de leur scolarité.

Parmi ces 8439 élèves, 5459 sont dans le 1^{er} degré et 2980 dans le 2nd degré. Ils sont scolarisés à titre individuel ou, pour 26% d'entre eux, au sein de dispositifs collectifs, en CLIS dans le 1^{er} degré ou en UPI dans le 2nd degré. Une proportion très significative d'élèves est scolarisée à temps complet. Enfin, la répartition de ces élèves par type de troubles montre la forte prééminence de trois catégories : les troubles des fonctions cognitives, les troubles psychologiques et les troubles spécifiques des apprentissages.

Concernant la création de **dispositifs d'accueil**, l'effort soutenu, entrepris depuis 2006, se poursuit. Actuellement on compte, dans les établissements publics, 69 UPI dont 9 post UPI. Rappel : en 2006 il y avait 43 UPI, dont 4 post UPI, soit une augmentation de 26 dispositifs en 3 ans dans les établissements du 2nd degré.

Les aides particulières, essentielles à ce mouvement de scolarisation des élèves handicapés (auxiliaire de vie scolaire, transport spécifique, matériel pédagogique adapté) augmentent également de façon significative. Concernant **l'accompagnement par des auxiliaires de vie scolaire (AVS)**, on est passé de 650 élèves qui bénéficiaient d'un AVS individuel en 2005, à 5164 élèves accompagnés par un AVSco ou un AVSi en novembre 2009. On observe par exemple que, dans les Bouches-du-Rhône, entre juin et novembre 2009, 375 élèves supplémentaires bénéficient de cet accompagnement.

Ces évolutions importantes s'accompagnent aussi d'un plan de **formation des enseignants**. Celui-ci comprend des stages de formation spécialisée en vue de la certification au CAPA SH et au 2CA SH mais aussi des stages destinés à tout enseignant susceptible d'accueillir dans sa classe un élève en situation de handicap et de pouvoir concevoir les aménagements pédagogiques nécessaires prévus dans le projet pédagogique de scolarisation (PPS) ou bien dans le cadre du projet d'accueil individualisé (PAI). C'est le plus souvent pour des troubles spécifiques des apprentissages (TSA), dont les plus courants sont les troubles DYS, que ces PAI nécessitant des aménagements importants et durables sont établis par les médecins scolaires.

Un tableau présente le suivi de 108 **élèves handicapés qui étaient en terminale** l'an dernier. Il permet d'observer leur devenir et leur réussite. Le recueil et l'analyse de ce type de données gagnera à être poursuivi.

A l'université

U1 Université de Provence:

A cette date, 76 étudiants se sont signalés au service du Bureau de l'Insertion des Etudiants en Situation de Handicap (BIESH), 16 au titre d'un handicap moteur, 20 d'une déficience visuelle, 7 d'une déficience auditive, 14 pour troubles des apprentissages(DYS), 13 maladies invalidantes et 6 pour troubles psychologiques...

On note 7 transferts d'autres universités, 3 inscriptions en formation permanente non financée et 5 en formation continue.

Des projets d' « action charge université-handicap » sont en cours de réflexion : une journée sur le handicap en partenariat avec les journées « santé-environnement » du bureau de vie étudiante (31/3 et 01/04) et une journée de sensibilisation à l'insertion professionnelle (fin février ou début mars).

U3 Université Paul Cézanne:

Actuellement 120 étudiants ont rempli une fiche de besoins au titre de troubles divers auprès de la Cellule Handicap et le Bureau Vie Etudiante (BVE), dont 22 au titre d'un handicap moteur, 17 d'une déficience visuelle, 29 d'une déficience auditive, 17 pour troubles des apprentissages(DYS), 15 maladies invalidantes, 3 pour troubles psychologiques et 17 autres divers...

Une cinquantaine d'entre eux sont accompagnés soit par des assistants pédagogiques, soit par d'autres étudiants grâce au dispositif de l'Engagement Etudiant.

Le Jeudi 3 décembre, **une journée Handi'valid** est organisée à l'Université Paul Cézanne (Grand Hall, 3 avenue Robert Schuman à Aix) dans le cadre de la journée mondiale du handicap. A cette occasion seront présentés en avant-première des clips vidéos visant à informer sur l'accessibilité des études dans l'enseignement supérieur.

Interventions sur l'ensemble de cette présentation :

Le recteur rappelle l'importance de ce regard partagé par les membres du Conseil académique sur la mise en œuvre de la scolarisation des élèves et des étudiants handicapés. Il souhaite désormais que nous entrions dans une approche plus qualitative de l'action conduite. Par ailleurs, il invite à assurer la continuité de la scolarisation en préparant mieux l'accueil des lycéens dans l'enseignement supérieur.

La différence significative entre le nombre d'élèves handicapés scolarisés dans le 1^{er} et dans le 2nd degré interroge particulièrement nos partenaires. Le recteur rappelle le caractère récent de l'engagement du 2nd degré, souligne celui de l'université désormais et l'évolution en cours dans toute la société. Malgré les progrès accomplis, ces constats doivent encore nous mobiliser pour poursuivre le travail engagé.

Concernant la nature des types de troubles que présentent nos élèves et la répartition de ceux-ci sur notre académie, le recteur nous invite à nous interroger sur le sens de ce constat afin que lui-même ne soit pas biaisé par l'effet des dispositifs de scolarisation proposés. Plus que la nature de ces troubles, notre réflexion doit rester centrée sur les besoins nécessaires à la réussite de chaque élève.

La question des AVS fait l'objet de nombreux échanges. Malgré l'augmentation significative des moyens apportés à cette fonction d'accompagnant, plusieurs inquiétudes sont exprimées par nos partenaires. Selon quelles sont liées aux difficultés de recrutement, à la précarité de certains supports, à la réalisation complexe du plan de formation dans ce contexte, le recteur rappelle le cadre dans lequel nous mettons en œuvre ce dispositif et la vigilance que nous y apportons. Il met en perspective le projet de concevoir au plan national des niveaux de qualifications adaptés à ces nouveaux métiers de l'accompagnement.

Concernant la formation des enseignants, il conviendra que nous réfléchissions à identifier de nouveaux besoins. Quelques pistes sont évoquées : faire un effort spécifique dans tel ou tel domaine de handicap, mieux soutenir l'appropriation progressive de ces démarches spécifiques par les professeurs et notamment ceux du 2nd degré. Quelques exemples témoignent du fait qu'à l'occasion des aménagements des examens proposés à certains jeunes dans le cadre de leur plan de compensation, certains enseignants expriment encore la crainte fréquente de « rupture d'égalité » ainsi que leurs réticences parfois à mettre en œuvre les dispositions pédagogiques adaptées...

Le représentant du CREAL soulignant l'intérêt de concevoir des formations conjointes entre les professionnels de l'éducation nationale et ceux du médico-social, le recteur réaffirme l'importance qu'il accorde au lien avec les réseaux associatifs et à la construction de ces actions de formation conjointes ; elles contribueront sans aucun doute à améliorer aussi l'efficacité de nos collaborations.

III Point sur le site ASH

Rappel : un **espace du site académique dédié à l'ASH** est ouvert au public depuis la fin du mois de septembre. On y accède sur la page d'accueil du site de l'académie grâce au picto « handicap et scolarité » sur l'adresse <http://www.ac-aix-marseille.fr>

Le taux de fréquentation est important. On enregistre une moyenne de 52 nouvelles visites par jour depuis l'inauguration. D'où la nécessité d'étoffer l'équipe des personnes ressources qui contribuent à renseigner les rubriques... A noter quelques évolutions récentes comme la rubrique « contact » qui permet de communiquer par mail avec l'administrateur ou avec les personnes ressources. La rubrique documentaire sera prochainement enrichie par des productions du CRDP élaborées de façon concertée, afin de répondre aux besoins des professionnels de l'académie.

Prochamment, un lien direct sera établi avec les « bureaux handicap » des universités. Des liens avec des sites associatifs seront établis.

IV Perspectives et projets

En conclusion de cette réunion, le recteur rappelle les axes de travail prioritaires

- Consolider la scolarisation et assurer le maillage des territoires par bassin en réponse aux besoins repérés. Organiser la scolarisation sur les territoires en partenariat avec la DRASS afin d'intégrer l'évaluation globale des besoins des élèves handicapés dans cette démarche (mise en œuvre du plan global de compensation et coopération avec les établissements et services médico-sociaux conformément au décret du 2 avril 2009). Un travail en lien avec les MDPH est souhaité.
- Engager l'évaluation du réseau des UPI, sous l'égide des corps d'inspection. Donner toute sa place au niveau « lycée ». Réinvestir les compétences acquises par les professeurs titulaires du 2 CA SH en fléchant des postes à leur intention.
- Concevoir un événement académique qui mettrait en valeur les actions conduites et permettrait d'échanger, de débattre, de recueillir des idées nouvelles en abordant différentes problématiques autour de la scolarisation, de l'orientation et de la formation des élèves, de la découverte des métiers...
- Développer la place du handicap et de la formation avec les entreprises puis mettre en place un réseau d'établissements ou d'entreprises susceptibles d'accueillir des élèves handicapés en stage